

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 Site internet : https://www.irceline.be	 
	
	

Lundi 10 février 13h00, Mise à jour à 15H00

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

Dépassement du seuil d'information pour les particules fines en Flandre.
15h00 : Dépassement du seuil d'information pour les particules fines à Bruxelles

SITUATION ACTUELLE

Mise à jour à 15h00 : Le seuil de 35 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en PM 2.5 calculé sur les dernières 24 heures a été dépassé à Bruxelles.

La qualité de l'air s'est fortement et rapidement détériorée la nuit dernière. Des concentrations élevées de particules fines sont actuellement mesurées dans l'air. Ce matin à 11 heures, le seuil d'information pour les PM_{2,5} de 35 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (moyenne glissante sur 24 heures) a été dépassé en Flandre. Le seuil d'information pour les PM₁₀ (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) n'a pas été dépassé. À Bruxelles et en Wallonie, les seuils d'information n'ont pas (encore) été dépassés. Les concentrations suivantes (moyenne glissante sur 24 heures, $\mu\text{g}/\text{m}^3$) ont été mesurées à midi :

	<i>PM10</i>	<i>PM2.5</i>
Flandre	47	38
Bruxelles	39	31
Wallonie (Nord du sillon Sambre et Meuse)	29	24

50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en PM₁₀ et 35 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en PM_{2.5} sont les seuils utilisés par les trois Régions de Belgique pour informer la population.

Les concentrations élevées sont dues aux émissions de particules primaires, à la formation de particules secondaires et à l'apport d'air très pollué en provenance de l'Europe de l'Est via les courants d'air continentaux.

SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Les concentrations devraient rester élevées pendant un certain temps et le dépassement du seuil d'information devrait perdurer pendant au moins 24 heures.

Etant donné que les concentrations moyennes devraient rester supérieures à 35 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en PM_{2,5} (en moyenne glissante sur 24h) et/ou à 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en PM₁₀ (en moyenne glissante sur 24h) pendant plus de 24h, la phase d'information est activée en Flandre.

15h00 : La phase d'information est également activée à Bruxelles

Il est difficile actuellement de prévoir l'évolution des concentrations de particules au cours des prochaines heures et des prochains jours.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez-vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...) ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): perscontact: pers@vmm.be, 053 72 62 22.
<http://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :
info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: presse@environnement.brussels –
0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Alexandre Azer-Nessim (porte-parole) –
GSM : 0477/44 24 87 - Email : aazer-nessim@gov.brussels

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Jérôme Hardy (porte-parole) –
GSM : 0497/54 02 51 - Email : jerome.hardy@gov.wallonie.be
- <http://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)